

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de conseillers représentés : 3

Nombre de conseillers ayant participé au vote : 25

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 18/11/2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU

Absents donnant pouvoir : Sébastien HULIN a donné pouvoir à Michel VALLA, Antoine GUILLET a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Martial CAILLAUD a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT

Absents excusés : Sarah RENAUD,

Absents : Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Corinne BRAUD, Hélène LEMESLE, Tony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Paul MAZENS,

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D24112025_07 : Participation à la retraite des sapeurs-pompiers au titre de l'année 2025

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission des Finances réunie le 6 octobre 2025,

Monsieur le Maire rappelle qu'historiquement, la participation communale à la retraite des sapeurs-pompiers volontaires est fixée à 10€ par année de service selon les conditions d'octroi suivantes :

- Avoir 20 ans d'activités en qualité de sapeurs-pompiers volontaires au sein de la caserne de la Mothe-Achard (Commune des Achards)
- Etre bénéficiaire de la Prestation de Fidélisation et Reconnaissance.

Suivant l'état des versements précédents :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
NOMBRE DE POMPIERS	14	13	15	16	16	16	17
MONTANT DE VERSEMENT	3 930,00 €	3 730,00 €	4 100,00 €	4 350,00 €	4 350,00 €	4 320,00 €	4650,00 €

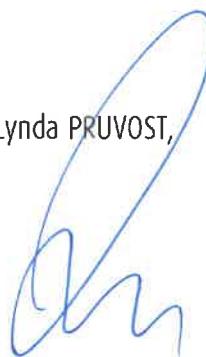
Les membres de la commission Finances se sont prononcés favorablement et à l'unanimité sur la reconduction de la participation à la retraite des sapeurs-pompiers pour un montant de 10€ par année de service dès lors qu'ils détiennent 20 ans d'activités en qualité de sapeurs-pompiers volontaires au sein de la caserne de la Mothe-Achard et qu'ils deviennent bénéficiaires de la PFR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE MAINTENIR** la participation communale à la retraite des sapeurs-pompiers volontaires à compter de l'année 2025 à 10€ par année de service
- **DE PRÉCISER** les conditions cumulatives d'octroi à savoir :
 1. Avoir 20 ans d'activités en qualité de sapeurs-pompiers volontaires au sein de la caserne de la Mothe-Achard
 2. Etre bénéficiaire de la Prestation de Fidélisation et Reconnaissance.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, Michel VALLA pour signer tout document afférent à la présente délibération.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,



Le Maire,

Michel VALLA




Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 27/11/2025
Au registre